

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Un engagement renouvelé pour la dignité des aînés : la Coalition salue un projet de loi attendu qui reconnaît le droit des aînés en maintien à domicile

Québec, le 5 juin 2026 – La Coalition pour la dignité des aînés (CDA) accueille avec beaucoup d’espoir le dépôt du projet de loi sur le maintien à l’autonomie des personnes âgées présenté par Marie-Karlynn Laflamme, députée de Chicoutimi. Cette initiative représente une étape importante vers la reconnaissance d’un principe fondamental : permettre aux personnes âgées de vieillir dignement, dans le milieu de vie de leur choix, avec les soins et les services nécessaires au maintien de leur autonomie.

« Depuis des années, les personnes âgées le disent clairement : elles souhaitent demeurer chez elles le plus longtemps possible. Ce projet de loi reconnaît enfin cette aspiration comme un véritable droit et rappelle que le vieillissement dans la dignité doit devenir une priorité collective au Québec », souligne Micheline Germain, porte-parole de la Coalition pour la dignité des aînés.

Des orientations réclamées depuis 4 ans par la Coalition

Le projet de loi reprend plusieurs orientations défendues depuis longtemps par la CDA, notamment celles issues du Rendez-vous national sur le maintien à domicile en 2022 puis réaffirmées en 2026. La première recommandation formulée lors de cette mobilisation était sans équivoque : le Québec doit se doter d’une loi-cadre reconnaissant le droit des personnes âgées aux soins de santé et services de maintien à domicile.

Pour la CDA, cette reconnaissance devient d’autant plus urgente dans un contexte où un nombre grandissant de personnes âgées vivent une précarité économique préoccupante. La hausse du coût de la vie, les difficultés d’accès à des logements abordables et l’augmentation des dépenses liées aux besoins essentiels fragilisent particulièrement les personnes vivant avec des revenus fixes.

« Vieillir chez soi ne doit jamais devenir un privilège réservé aux personnes qui en ont les moyens. L’accès au soutien à domicile, à un logement abordable, à une sécurité financière



et à des services adaptés est une question de respect, de choix et de dignité », ajoute Solange Trembley, porte-parole de la Coalition pour la dignité des aînés.

Le dépôt de ce projet de loi marque le début d'un véritable chantier collectif : celui de faire du maintien à domicile et du respect de la dignité des personnes âgées une priorité incontournable pour notre société et le prochain gouvernement

À propos de la Coalition pour la dignité des aînés

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés (CDA) est un regroupement de six associations nationales représentant plus de 150 000 personnes âgées. La CDA constitue ainsi un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations des aînés du Québec.

Site web : <https://coalitiondigniteaines.quebec/>

-30-

Source : Coalition pour la dignité des aînés

Renseignements

Alexandra Boudreault

Aboudreault@catapultecommunication.com

514-973-6423